



Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

S/1996/749
13 septembre 1996
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

NOTE VERBALE DATÉE DU 12 SEPTEMBRE 1996, ADRESSÉE AU
SECRÉTAIRE GÉNÉRAL PAR LA MISSION PERMANENTE DU GHANA
AUPRÈS DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

La Mission permanente du Ghana auprès de l'Organisation des Nations Unies présente ses compliments au Secrétaire général et, pour ce qui a trait aux résolutions 1054 (1996) et 1070 (1996) du Conseil de sécurité, a l'honneur de l'informer que le Soudan n'a pas de représentation diplomatique au Ghana et que les autorités ghanéennes compétentes ne disposent d'aucune information concernant l'entrée au Ghana de personnel diplomatique ou de responsables du Gouvernement soudanais. Cela étant, la Mission permanente a pris note des dispositions des résolutions du Conseil de sécurité afin de prendre les mesures appropriées.
